



Ville d'Asnières-sur-Seine

Centre Communal d'Action Sociale

N° 039

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA
FONDATION AULAGNIER AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2024

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Asnières-sur-Seine, **dûment convoqué le dix-huit septembre deux-mil vingt-quatre par Madame Angelina BOURDIER-CHAREF, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale**, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Angelina BOURDIER-CHAREF**.

Présents :

Mesdames Angelina BOURDIER-CHAREF, Marie-Hélène BUONO, Aminata CISSE, Valérie LETIERCE, Brune LITTAYE, Marie-Josèphe POUILLET-ERGUY et Yeelen RAVIER,
Messieurs Edouard HAMELIN (arrivé à 19h00), Philippe GARRIGUES, Sylvain TERRIER et Sylvain VALLEZ,

Excusés :

Monsieur Manuel AESCHLIMANN, Maire d'Asnières-sur-Seine, Président du Centre Communal d'Action Sociale, retenu
Mesdames Emmanuela DUPONT et Malika OUZAGOUR,
Monsieur Jean-Loup DUJARDIN

Pouvoir(s) :

Madame Emmanuela DUPONT à Madame Angelina BOURDIER-CHAREF

Pour la bonne tenue des séances du conseil et l'information des administrateurs, siégeant à titre consultatif :

Présents :

Monsieur Cyril MICHAUD, *Directeur de l'Action Sociale et de la Santé*
Madame Agnès DITSCH, *Directrice Générale Adjointe en charge de l'enfance, de la famille et des Solidarités.*

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril MICHAUD

Exécutoire par publication le : 16/10/2024
et transmission en Préfecture :

Accusé de réception en préfecture
092-269200242-20241007-DEL_2024039-DE
Date de télétransmission : 15/10/2024
Date de réception préfecture : 15/10/2024

La séance ayant été déclarée ouverte,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 3 juillet 2020, enregistrée en Préfecture des Hauts-de-Seine le 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir et de signature à Madame la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la demande adressée par la Fondation AULAGNIER, afin de participer aux frais de fonctionnement de son établissement,

Considérant que la Fondation AULAGNIER, gérant notamment un EPHAD, accueille les personnes âgées dépendantes de la commune,

Considérant le vote du Conseil d'Administration de répondre favorablement à cette demande en contribuant financièrement aux frais de fonctionnement de la structure,

Après en avoir délibéré,

D É C I D E :

ARTICLE 1 : d'**ATTRIBUER** à la Fondation AULAGNIER – sise 28/30 rue Auguste Bailly – 92600 à Asnières-sur-Seine, une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 d'un montant de **15 000,00 € (QUINZE MILLE EUROS)**.

ARTICLE 2 : de **PRELEVER** le montant de la dépense en résultant sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice en cause.

ARTICLE 3 : de **DONNER** tous pouvoirs à la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, pour la bonne application des présentes.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à titre gracieux auprès de Monsieur le Maire, 1 place de l'Hôtel de Ville, 92600 Asnières-sur-Seine, et/ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – B.P. 30322, F95027 Cergy-Pontoise (tél. : 01 30 17 34 00) saisi par courrier ou via l'application <https://citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.
Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont signé les Membres présents.

Votée à l'unanimité
POUR : 12 voix
CONTRE : 0 voix
ABSTENTION : 0 voix

Le secrétaire de séance,
Monsieur Cyril MICHAUD



**La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,
Adjointe au Maire déléguée à l'Action Sociale, aux Solidarités**

Angelina BOURDIER-CHAREF